

FUTURA

40 nouvelles maladies reconnues comme maladie professionnelle !

Podcast écrit et lu par Melissa Lepoureau

40 nouvelles maladies vont bientôt être reconnues comme maladie professionnelle. L'Anses a suggéré d'ajouter de nouvelles pathologies au tableau existant des maladies reconnues comme professionnelles. Parmi elles, on trouve notamment des cancers.

Bonjour à toutes et à tous, je suis Melissa Lepoureau et cette semaine dans Futura Santé, on va voir quelles maladies sont concernées et pourquoi.

[Le thème de Futura News décliné sur un style lofi.]

Une maladie professionnelle, c'est une affection, une pathologie ou un trouble de santé causé directement par une exposition prolongée à des facteurs de risque liés aux conditions de votre travail. Parmi les facteurs, on peut citer les substances toxiques comme les produits chimiques, les poussières, les vapeurs, etc. On peut aussi parler des efforts physiques répétitifs, des postures contraignantes, mais aussi de l'environnement de travail : le bruit, la chaleur, les rayonnements etc. Pour catégoriser une maladie comme étant liée au travail, il faut qu'elle ait bien sûr un lien direct avec l'activité professionnelle. Pour être qualifiée de maladie professionnelle, elle doit être inscrite dans un tableau officiel ou reconnue par un processus d'expertise en cas d'absence dans le tableau. En France par exemple, il existe un tableau des maladies professionnelles, qui classe les pathologies reconnues par secteur d'activité ou exposition. Si la maladie remplit les critères d'un tableau, elle est automatiquement présumée professionnelle. Dans d'autres cas, une procédure d'instruction peut être nécessaire pour établir un lien direct entre la maladie et le travail. Les salariés reconnus atteints d'une maladie professionnelle peuvent alors bénéficier de droits spécifiques, comme une indemnisation ou une prise en charge des frais médicaux. On peut aussi être payé quand même, si la maladie nous empêche de pouvoir travailler.

Si on fait un petit historique de l'établissement de la liste des maladies professionnelles en France, on remonte jusqu'à la fin du XIXe siècle. Et oui, assez loin mais avec l'essor de l'industrie, les conditions de travail deviennent de plus en plus dangereuses. Les maladies liées à certaines expositions, comme le plomb ou les poussières, commencent à être reconnues. En 1898, arrive la loi sur les accidents du travail. Elle ne couvre pas encore les maladies professionnelles mais elle établit le principe de la responsabilité des employeurs en cas de préjudice subi au travail. Autre grande date, 1919. La première loi sur les maladies professionnelles voit le jour. Elle introduit la notion de compensation pour certaines maladies liées au travail, mais elle reste limitée à quelques pathologies. Dans les années 30, l'industrialisation massive et les avancées médicales permettent d'identifier de nouvelles

maladies liées aux conditions de travail, comme la silicose chez les mineurs. Six ans plus tard, sous le gouvernement du Front populaire, un premier tableau officiel des maladies professionnelles est établi. Il énumère les maladies reconnues, leurs causes et les délais pour en déclarer l'origine professionnelle. Dix ans plus tard, à la sortie de la Seconde guerre mondiale, c'est la Sécurité sociale qui est créée. C'est une bonne nouvelle pour la prise en charge des maladies professionnelles et leur reconnaissance. On avance un peu, dans les années 50 à 80, le tableau des maladies professionnelles s'élargit progressivement avec l'ajout de nouvelles pathologies. On parle notamment de celles liées à l'amiante, aux solvants, ou encore aux pesticides. En 2001, une réforme facilite la reconnaissance des maladies non inscrites dans les tableaux grâce à un comité d'expertise médicale.

Si je vous en parle aujourd'hui, c'est parce que l'Anses, donc l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, a recommandé le 12 décembre dernier d'agrandir la liste des maladies professionnelles, pour y ajouter une quarantaine de nouvelles maladies. On y trouve notamment certains cancers qui affectent différents organes, des troubles cardiovasculaires, des maladies psychiques ou encore des pathologies respiratoires comme l'asthme. Toutes ces maladies pourraient donc rejoindre la liste.

L'objectif serait aussi de faire des liens entre certaines maladies et métiers. Ce serait une avancée majeure pour les malades qui n'auraient plus à apporter la preuve que leur maladie est en lien avec leur activité professionnelle. Par exemple, l'Anses fait le lien entre certains cancers comme celui du sein, du rein, du côlon ou de l'œsophage qui peuvent être causés par l'exposition aux rayons X et gamma. Le cancer du poumon pourrait être lié au gaz d'échappement ou aux fumées. L'Anses estime qu'il existe également un lien probable entre le cancer du larynx et les personnes qui posent les toitures ou le bitume, le travail de nuit et les cancers du sein et de la prostate, ou que le travail dans des salons de coiffure ou les pressings peut avoir un lien avec les cancers de la vessie.

Bien sûr, cette révision des tableaux des maladies professionnelles demande d'attendre une décision de l'Etat.

C'est tout pour cet épisode de Futura SANTÉ. Si ce podcast vous plaît, pensez à lui laisser une note et un commentaire, et n'hésitez pas à le partager autour de vous. Cette semaine, je vous recommande notre dernier épisode de Futura Flash, dans lequel on vous dit tout sur la découverte d'un nouveau groupe sanguin ! Pour le reste, je vous souhaite une excellente journée ou une très bonne soirée, prenez soin de vous et je vous dis à la prochaine, dans Futura SANTÉ.